

## Communiqué de presse

---

### **Le Loir-et-Cher se dote d'un observatoire de la protection de l'enfance**

Maurice Leroy, président du conseil général, Pierre Pouëssel, préfet, et Joëlle Rieutort, procureur de la République, signent, vendredi 5 octobre, la convention cadre qui crée l'observatoire de la protection de l'enfance. Cet observatoire départemental permet de mieux connaître l'environnement de l'enfance en danger en Loir-et-Cher, d'analyser les situations et d'adapter en conséquence les actions de prévention et de protection.

Le Département de Loir-et-Cher est un des tout premiers en France à mettre en place cet outil concret qui collectera toutes les informations relatives à l'enfance en danger et proposera des interventions précises en faveur de la protection de l'enfance.

#### **L'observatoire de la protection de l'enfance, c'est quoi ?**

Placé sous l'autorité du président du conseil général, l'observatoire de la protection de l'enfance a des missions détaillées en partie par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Il recueille, examine et analyse les données relatives à l'enfance en danger. De plus, l'observatoire est informé de toute évaluation émanant des services et établissements qui interviennent dans le domaine de la protection de l'enfance. Sur la base des informations collectées et analysées, il interroge la pertinence des actions entreprises en faveur de la prévention de l'enfance en danger et formule des propositions sur les interventions visant à la protection de l'enfance dans le département.

Le caractère partenarial de cet observatoire, qui associe l'ensemble des intervenants dans le champ de la protection de l'enfance, permet une observation partagée, gage de la prise en compte par tous des constats et de leur analyse.

*→ L'observatoire de la protection de l'enfance réunit les services du conseil général de Loir-et-Cher, de l'autorité judiciaire et de l'État, ainsi que tout service, établissement et association qui participe à la protection de l'enfance et de la famille.*

*→ Chaque année, l'observatoire de la protection de l'enfance établit des statistiques qui sont transmises à l'assemblée départementale, aux représentants de l'État et à l'autorité judiciaire.*

---

#### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)

## **L'observatoire de l'enfance, fruit d'un travail partenarial**

La création de l'observatoire de la protection de l'enfance est le résultat d'un travail partenarial entre le conseil général, l'Observatoire national décentralisé de l'action sociale (Odas) et l'Observatoire départemental de l'économie et des territoires (Odet). L'Odas a apporté l'ensemble des données relatives à l'enfance collectées depuis 1990 sur le territoire national et l'Odet sa connaissance fine du territoire départemental.

## **L'observatoire de la protection de l'enfance : un outil d'intérêt général**

Les actions menées en matière de protection de l'enfance exigent le plus souvent une grande qualité d'évaluation des situations, conjuguée avec une rapidité de la décision. Pour répondre au mieux aux problématiques rencontrées par les travailleurs sociaux et pour les aider à trouver des réponses adaptées, il est nécessaire de disposer d'indicateurs objectifs. Ces outils d'observation permettent de bien évaluer la pertinence des actions menées. Mais à l'échelle du département, le dispositif de protection de l'enfance mobilise de multiples intervenants. Or, pour être efficace, la connaissance des situations familiales individuelles doit être partagée. C'est pour cela que l'observatoire de la protection de l'enfance réunit l'ensemble des responsables et partenaires qui interviennent en faveur de l'enfance en danger. En comparant les différentes analyses des situations difficiles, les interventions sont mieux adaptées, donc plus efficaces.

## **La protection de l'enfance, une mission majeure des Départements**

En 2007, le conseil général de Loir-et-Cher consacre un budget de 27 M € à la protection de l'enfance. Les services de l'action sociale mènent des actions de prévention auprès de 6 000 enfants et en accueillent 600 au titre de la protection.

*→ Les actions de prévention visent à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant, en évitant qu'ils ne surviennent ou en évitant leurs effets.*

*→ Les actions de protection ont pour objectif de retirer l'enfant d'un environnement dangereux (négligence ou maltraitance) et de trouver un lieu d'accueil adapté à son épanouissement.*

---

### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)